

**SESSION PLENIERE DU 19 OCTOBRE 2016****PREPARATION AU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION**

Créé par la loi NOTRe, ce schéma prescriptif doit définir les orientations en matière :

- d'aides aux entreprises,
- de soutien à l'internationalisation,
- d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises,
- d'attractivité du territoire régional,
- de développement de l'ESS.

Les orientations du schéma doivent favoriser un développement économique innovant, durable et équilibré du territoire de la région ainsi que le maintien des activités économiques exercées en son sein.

Il fixe les actions menées par la Région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il doit être prêt pour la fin 2016, la contribution du CESER entre donc dans le cadre de la concertation préalable.

La courte contribution du CESER (6 pages) donne quelques éléments en matière de développement économique, tout en rappelant qu'il a déjà produit de nombreuses études dans ce domaine. Elle vise les domaines de compétences de la Région.

**La CGT a voté l'avis du CESER qui ne la satisfait pas totalement, mais reprend plusieurs des préconisations qu'elle a portées en Commission.**

Dans son intervention, la CGT a réagi aux propos du nouveau Président Régional du MEDEF qui avait indiqué que, selon lui, il est « impossible de parler » avec la CGT, FO et Sud, tandis que la CFDT, la CGC et l'UNSA représenteraient un « syndicalisme bourgeois, conservateur, toujours prêts à discuter mais juste pour des petits aménagements. ».

***[CE QUE DIT L'AVIS DU CESER \(téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr\)](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)***

Nous reprenons certaines préconisations identifiées par le CESER.

### **1. Concernant les cycles de création et de développement des entreprises**

Les préconisations concernent essentiellement les aides aux entreprises : création d'emplois, mises aux normes, trésorerie, information des chefs d'entreprise, ...

Le CESER souligne la nécessité de soutenir l'économie résidentielle et rappelle – salutairement – que « **la création d'entreprises sur le territoire s'appuie aussi sur l'attractivité des territoires. Ceci nécessite l'existence de services privés et publics facilitant l'installation des populations sur tous les territoires** ».

## 2. Concernant les hommes et les femmes œuvrant pour le développement du tissu économique régional et de l'emploi

Plusieurs préconisations rejoignent les préoccupations de la CGT.

- ✚ Soutenir les actions visant à développer la **responsabilité sociétale des entreprises** (RSE) et développer des axes stratégiques pour un développement économique équilibré des territoires et une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) régionales en s'appuyant par exemple sur l'expertise de la DIRECCTE, de Pôle-Emploi et du CARIF-OREF et des partenaires sociaux afin d'améliorer la sécurisation des parcours des salariés. L'utilisation de la **charte régionale de conditionnalité des aides** mise en œuvre en 2006 et modifiée en 2011, pourrait être un outil concret pour le développement de la RSE.
- ✚ **Valoriser et enrichir le système des formations sur le territoire régional à tous les niveaux de qualification**, y compris le niveau I, afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs des entreprises.
- ✚ S'appuyer sur les réseaux de soutien des chefs d'entreprise et des salariés **avec l'ensemble des partenaires sociaux**. Des enseignements pourraient être tirés du fonctionnement des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles pour les salariés de l'artisanat afin de développer le dialogue social.
- ✚ S'engager dans une **véritable égalité entre les femmes et les hommes** dans le milieu économique et social, par exemple en amplifiant le soutien en cas de développement de l'emploi féminin qualifié ou de reprise d'entreprise par une femme.

## 3. Concernant l'innovation sous toutes ses formes

Au-delà de l'innovation technologique proprement dite, le CESER souhaite le soutien à l'innovation sociale.

Il souligne qu'il faut inciter et aider les plus petites entreprises ainsi que les PME à recruter des salariés diplômés et qualifiés : titulaires de doctorat, techniciens supérieurs, compagnons du devoir, etc.

## 4. Concernant l'internationalisation

Le CESER souhaite le soutien au développement du dispositif VIE (Volontariat International en Entreprise).

Les préconisations sont par ailleurs essentiellement tournées vers l'export. Il préconise notamment de développer les relations export avec les pays francophones, notamment certains pays africains.

De manière générale, le CESER souligne qu'il est indispensable de **réfléchir dès à présent et de mettre en place une évaluation des dispositifs** de soutien aux entreprises pour les améliorer, les diffuser et les pérenniser.

## **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE Didier ROBERT**

La CGT remercie le rapporteur et le chargé de mission pour leur travail.

La CGT est porteuse d'un certain nombre de propositions concernant le SRDEII. Elle considère que ses orientations doivent répondre aux attentes de la population ligérienne sur l'ensemble du territoire régional articulant enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elles doivent avoir comme ambition d'agir pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales et viser à ce que chacun puisse avoir un emploi qualifié et à durée indéterminée.

La promotion du développement économique passe par le développement de l'industrie, des filières économiques et le maintien sur le territoire des services et services publics.

**Le développement économique dépend du développement social**, de la capacité à l'économie à améliorer le système éducatif, l'offre de santé, la recherche-développement, les infrastructures. Il ne peut y avoir d'innovation sans un soutien à la recherche, y compris la recherche fondamentale. L'innovation doit être aussi sociale pour la CGT, dans et hors de l'entreprise, avec l'objectif de favoriser le mieux-être des individus et des collectifs et de répondre à des enjeux que le marché n'aborde pas.

Cependant, il est souvent difficile d'exercer le droit syndical sur les lieux de travail. Par ailleurs, **nous sommes inquiets des propos du nouveau Président Régional du MEDEF** parus dans la presse la semaine dernière. Face aux attaques contre les libertés syndicales, notre organisation organise aujourd'hui de multiples initiatives pour les dénoncer et exiger le respect du droit syndical.

La CGT souligne également la nécessité de soutenir la formation tout au long de la vie. Cette formation doit être qualifiante pour être ensuite reconnue. Enfin, les actions de la région doivent être évaluées par rapport aux besoins des Ligériens. Les aides aux entreprises doivent être conditionnées : en matière de non-discrimination, de création et de maintien de l'emploi, au respect des conditions de travail, de la qualification des salariés et des normes environnementales.

C'est sur ces principes que la CGT a établi sa propre contribution au SRDEII.

Deux mots sur deux sujets qui concernent l'industrie en Pays de la Loire. Sur le **projet de vente de STX** tout d'abord. Au-delà de la question de savoir qui sera le repreneur, c'est la question de la stratégie de l'entreprise que pose la CGT. Un plan de recrutement ambitieux doit être mis en œuvre pour répondre au plan de charge, alors que les actionnaires, quels que soit leur nationalité et leur statut, ont sabré dans les effectifs ces dernières années. Le nombre d'emplois en CDI a ainsi chuté de plus de la moitié. Par ailleurs, la question des rémunérations est posée, avec un nombre croissant d'ouvriers en dessous du taux horaire du SMIC. C'est pourquoi la CGT « navale » a demandé une rencontre avec le cabinet ministériel concerné pour rappeler nos revendications sur le contenu social et industrie.

Sur le projet de fermeture de la **Centrale de Cordemais** ensuite. La CGT considère que cette fermeture qui constituerait un gâchis humain immense, notamment pour Cordemais et les communes alentours, accentuerait le déficit énergétique de la région et pourrait, en outre, conduire à devoir importer de l'électricité... produite en

Allemagne (qui n'applique pas la taxe carbone) par des centrales à charbon.

Concernant l'avis qui nous est proposé, il s'agit d'une première contribution, qui reste insuffisante. En effet, les apports du CESER y sont résumés en quatre pages, ce qui ne permet pas de développer comme il aurait fallu l'ensemble des sujets à aborder pour, comme l'indique la loi Notre, « favoriser un développement économique innovant, durable et équilibré du territoire de la région ainsi que le maintien des activités économiques exercées en son sein, et fixer les actions menées par la région en matière d'égalité femme-homme. »

L'économie sociale et solidaire, l'un des axes majeurs du SRDEII, est ainsi renvoyée à la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire en cours d'élaboration, tout comme le tourisme.

Quant à l'attractivité des territoires, axe majeur du SRDEII, elle est évoquée dans une seule phrase – salubre – qui permet de rappeler l'importance de la présence de services publics sur l'ensemble du territoire régional.

**La CGT note toutefois positivement la prise en compte de plusieurs de ses remarques, notamment sur l'attractivité du territoire, l'innovation sociale, la problématique de l'emploi des docteurs, ou la charte régionale de conditionnalité des aides, et votera l'avis, malgré ses insuffisances.**

### **QUELQUES POINTS DE VUE EMIS EN SESSION**

**UPA, Chambre d'Agriculture** : reviennent sur la problématique de la transmission des entreprises.

**CRAJEP** (éducation populaire) : le fait que le CESER produise fréquemment des rapports d'étape, courts et avec trop peu de plus-value, pose problème.  
L'ESS n'est pas assez présente dans l'avis.

**CFDT** : il faut conserver la conditionnalité des aides qui doivent être versées sous forme d'avances remboursables.

Partage l'inquiétude de la CGT suite aux propos du Président du MEDEF.

**Groupe Environnement** : le SRDEII doit soutenir d'autres formes de création de valeur.

Des secteurs non délocalisables ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'avis.

**MEDEF** : sur les propos du nouveau Président Régional du MEDEF : dire les choses, c'est favoriser le dialogue.

Il faut rapprocher l'enseignement supérieur et l'entreprise.

**Sébastien PILARD - élu représentant la Région** : les infrastructures sont fondamentales pour le développement régional. Il faut pérenniser la Centrale de Cordemais. Le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers Notre-Dame-Des-Landes est un atout pour l'attractivité du territoire. Il faut soutenir le Grand Port Maritime qui peut mourir si on ne réagit pas.

La Région a décidé de faire un effort budgétaire de 100 millions d'euros sur les routes, car les entreprises ont besoin de ces infrastructures.

Il faut former les femmes et les hommes. Le Grenelle de l'Apprentissage est une de nos premières actions. Il faut une approche de rapprochement entre entreprises et formations.

Il faut que nos entreprises gagnent des parts de marché sur l'export. L'action de la Région est destinée à aider les entreprises à se développer à l'international, pas à mettre en place une diplomatie régionale.

Ne soyons pas trop prescriptifs sur la RSE. la RSE est une bonne chose, y compris pour les entreprises qu'elle rend moins vulnérables. Les entreprises qui ont un niveau de RSE supérieur doivent avoir plus d'aides.

***VOTES : L'avis proposé a été adopté par 82 voix pour et 3 abstentions.***